

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20240912-DEL12092024_07-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procurations : 4

Présents (8) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Michèle Roy, Administratrice
Roger Clay, Administrateur

Excusés (4) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué – procuration à Myrienne Bertrand
Hervé Barsse, Conseiller Municipal – procuration à Roger Clay
Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice

DEL12092024-07

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LE POLE MAINTIEN A DOMICILE (SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE ET DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°DEL15122022-06 concernant la convention de mise à disposition des locaux pour le Service de Soins Infirmiers A Domicile et le Service de Portage de Repas à Domicile entre la Ville de Nevers et le CCAS,

Vu la décision 2022_DEC 380 prise par le Maire par délégation du Conseil Municipal, en date du 21 décembre 2022,

Considérant que par convention en date du 27/12/2022, la Ville de Nevers a mis à disposition un bâtiment situé 11 rue Louis Francis à Nevers, d'une surface totale d'environ 720,36 m², composé de locaux et d'un espace extérieur clôturé, accessible soit régulièrement par la rue Louis Francis, soit en cas de besoin par la rue Georges de Soultrait, à l'arrière du bâtiment,

Considérant qu'en raison de la clôture de la cour dévolue à nécessaire pour des raisons de sécurité, l'accès ponctuel devient Pôle Maintien à Domicile,

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20240912-DEL12092024_07-DE

Considérant qu'une solution alternative pour un stationnement ponctuel est possible,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition des locaux au Pôle Maintien à Domicile par la Ville de Nevers qui prévoit que dans l'hypothèse où l'accès au parking par la rue Louis Francis serait rendu impossible, les véhicules du Pôle Maintien à Domicile pourront être garés pour la nuit et la pause méridienne dans la cour de l'Espace Magda Gerber via le portail situé rue Georges de Soultrait, moyennant un stationnement organisé des véhicules respectant toutes les règles de sécurité et en concertation avec la responsable de l'établissement Petite Enfance.
- D'autoriser la Vice-Présidente du C.C.A.S. à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

